

Projet de délibération du 26 avril 2023 de Mmes et MM. Uzma Khamis Vannini, Amar Madani, Livia Zbinden, Albane Schlechten, Pierre Scherb et Yasmine Menétréy: «Prix d'histoire du Conseil municipal».

(renvoyé à la commission des arts et de la culture lors de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2023)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

En 2022, le Service du Conseil municipal a dirigé l'édition du livre *Le Mémorial, chronique d'une ville qui s'écrit au présent*. Cet ouvrage, distribué à toute personne intéressée à l'histoire genevoise, est le premier où des historiennes et des historiens professionnels, indépendants ou rattachés aux universités, plongent dans l'histoire des femmes et des hommes élus au parlement de notre ville et dans les débats dont ils ont été les actrices et acteurs.

Cette publication est aussi le premier recueil d'articles de recherche qui met au centre d'une démarche de défrichage scientifique le matériau du *Mémorial du Conseil municipal*, la publication qui depuis plus de 180 ans recueille les débats politiques qui rythment la vie de notre ville.

Ce projet a permis de rappeler que l'étude historique est un complément indispensable de la vie politique agissant dans le présent et orientée vers le futur.

L'ouvrage a rencontré l'intérêt d'un public large, parmi les historiennes et historiens, les archivistes, dans les bibliothèques, auprès d'enseignantes et enseignants, des élues et élus politiques et dans la population, démontrant l'intérêt public pour l'histoire des institutions genevoises en place depuis 1842.

Il importe que cette première incursion dans l'histoire du Conseil municipal de la Ville ne reste pas sans lendemain.

Considérant:

- qu'en 2042 notre Conseil municipal, ainsi que la Ville de Genève elle-même et les institutions genevoises nées de la Constitution de 1842, auront atteint l'âge de 200 ans;
- l'intérêt pour les institutions politiques genevoises de stimuler la recherche et la connaissance sur leur histoire parmi les jeunes chercheuses et chercheurs, afin de poser un regard rétrospectif, critique et scientifique sur la politique locale et la démocratie communale en prévision du bicentenaire de la Genève moderne;
- l'intérêt public de faire connaître le *Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève*, en tant que principale source de l'histoire de la ville depuis son retour à l'autonomie communale en 1842, et en tant que source d'information

de référence sur l'activité du Conseil municipal;

- l'importance de la recherche historique pour mettre en valeur la richesse et la diversité des sources documentaires de l'histoire de la politique genevoise et de ses institutions, stimuler leur vitalité et promouvoir leur usage par les citoyens et les citoyennes;
- le succès du livre *Le Mémorial, chronique d'une ville qui s'écrit au présent*, premier recueil d'études scientifiques consacrées à l'histoire du Conseil municipal, auprès des historiennes et historiens, et dans le public en général,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Un prix quinquennal d'histoire est décerné par le Conseil municipal au meilleur mémoire de master universitaire consacré à l'histoire genevoise en général, et valorisant en particulier les sources de l'histoire politique de la Ville de Genève.

Art. 2. – Le Conseil municipal inscrit tous les cinq ans, dans le budget de la dernière année législative, la somme de 10 000 francs, comprenant le montant du prix quinquennal, des honoraires du jury, de l'organisation du concours et de la remise du prix.

Art. 3. – Le premier Prix d'histoire du Conseil municipal sera décerné au printemps de la 182^e année du Conseil municipal (2024-2025).

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans les budgets de fonctionnement de la Ville de Genève des années respectives.

Art. 5. – Le Service du Conseil municipal est chargé d'organiser tous les cinq ans, au cours de la dernière année de chaque législature, le concours du Prix d'histoire et d'en rédiger le règlement.